



Canalisation commune avec mon voisin du dessus!

Par **isa7418**, le **02/05/2009** à **20:34**

Bonjour,

Je suis locataire d'un petit T2 depuis presque 1 an. A la visite il semblait parfait, papier peint et sol refait à neuf, et surtout pas encore de voisin!

Mais j'ai vite déchanté quand un couple a emménager dans le duplex au-dessus du mien.

En effet, je me suis aperçue que lorsqu'ils prenaient une douche où qu'ils faisaient tourner la machine à laver, toutes les eaux usées remontaient dans ma douche.

Après l'avoir signalé à mon agence, le propriétaire est passé, mais m'a dit qu'il ne pouvait rien y faire étant donné que le duplex et mon appartement ne formaient qu'un seul et unique appartement avant et que les canalisations étaient donc communes...

Je voulais donc savoir, s'il était bien légal de ne pas retoucher les canalisations lors de la modification de l'appartement?

Merci d'avance de votre réponse.

Par **Marion2**, le **03/05/2009** à **16:28**

Bonjour,

Contactez l'ADIL qui vous donnera tous les renseignements nécessaires. Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL.

Cordialement.